

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 03 décembre 2015, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTIN, Maire.

Présents : M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER – M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD — M. MAIRAL – M^{me} JAYAT — M. BACOT – Mr BLANCHET – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT – M. JOURDAIN – M^{me} HORIOT – M^{me} BRADEL – M. CHAPELLE (Conseillers municipaux).

Absents représentés : M^{me} FINAT, M. CROUZIER

Absente : M^{me} BOUILLON

M^{me} GUILLET a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 25 novembre 2015 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS

1/ COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Sébastien MARILLIER, conseiller municipal et suppléant à la commission d'appel d'offres, il convient d'élire un suppléant remplaçant, et ce pour le reste de la durée du mandat ; considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; après avoir procédé au vote, le membre ci-dessous a été élu à l'unanimité : Monsieur **CHAPELLE Gilles, suppléant.**

2/ VVA : parc naturel urbain de Port-Charmeil

Monsieur Joël HERBACH, de la ville de VICHY et chargé de mission à la commission d'agglomération Vichy Val d'Allier, présente aux membres du Conseil un projet ayant pour but d'obtenir l'aménagement naturel et urbain du Port-Charmeil. Il s'agit de répondre aux enjeux majeurs du grand secteur du val d'Allier situé au nord du cœur urbain de l'agglomération par sa transformation en « Parc Naturel Urbain » : valorisation urbaine et paysagère, gestion du risque inondation, restauration écologique, préservation de la nappe alluviale pour l'alimentation en eau potable, intégration durable de l'agriculture, mobilités douces et développement des loisirs de plein air.

Monsieur le Maire propose dans ce but et dans un premier temps :

- d'approuver le principe d'adhésion à un groupement de commande formalisé par un accord-cadre de maîtrise d'œuvre ;
- de l'autoriser à signer la convention de groupement désignant VVA coordonnateur, et tout document inhérent à cette convention ;
- d'inscrire les crédits correspondants aux engagements pris dans ladite convention dans le Budget 2016 ;
- et d'élire, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres communale, **Monsieur Hervé BACOT**, titulaire, et **Madame Denise GAILLE**, suppléante, pour représenter notre Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions ci-dessus. *Cette délibération remplace et annule celle prise sur le même sujet lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2015.*

3/ SITE NATURA 2000 ZSC « Val d'Allier Sud » : consultation pour modification du périmètre

Une consultation des communes concernées est lancée par la Préfecture suite à un projet de modification du périmètre du site Natura 2000. Cette modification technique consiste à recalculer la limite des sites sur des parcelles cadastrales, tout en améliorant la cohérence écologique de ces périmètres. Ainsi, sont exclues des zones sans enjeu patrimonial (zones urbanisées ou de grandes cultures) et sont incluses des zones présentant un intérêt pour la conservation des milieux naturels. Après présentation des documents et des plans, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

4/ OUVERTURE DOMINICALE : loi Macron

Suite à la demande de la société NOZ (reçue en Mairie le 28 novembre) de pouvoir bénéficier de 12 ouvertures le dimanche au cours de l'année 2016, les membres du Conseil passent au vote à mains levées : 6 voix pour les 12 ouvertures dominicales, 6 voix pour 5 et 4 voix pour 6. Néanmoins, les délais de la procédure d'autorisation (art.250) ne nous permettent pas d'honorer cette demande : en effet, lorsque le nombre de dimanches accordés excède 5, un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI (Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier) dont la commune est membre est demandé. Le temps est donc trop court pour faire cette démarche pour l'année 2016. Par conséquent, et pour l'année 2016, le nombre d'autorisation d'ouvertures dominicales restera fixé à 5.

5/ COMMISSION FINANCES : élection d'un nouveau membre

Suite à la candidature de Monsieur Daniel MEUNIER, 5^{ème} adjoint, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité qu'il devienne membre de la commission « Finances ».

6/ VOIRIE : nomination d'une voie

Afin de faciliter la géolocalisation et l'orientation des usagers, la rue allant de la rue de Cusset à la rue du Petit Nantille, doit être nommée : après délibération, les membres du Conseil adoptent le nom de « rue de la Croix de Nantille », à l'unanimité.

7/ URBANISME : alignement

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition d'une parcelle située rue des Bordes à Creuzier-le-Vieux, cadastrée section AR n°824 de 30 m², et figurant au compte de l'Indivision BOULINGRE ; vu l'estimation de sa valeur vénale par le Service du Domaine de la DGFP (courrier en date du 17 novembre 2015), Le Maire propose l'acquisition de cette parcelle au prix de 90€ et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jeanne-Marie DE BOISSY, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus et autorise Monsieur Gilbert CROUZIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- /

Séance levée à 19h45.